

COMMUNE D'ARDOIX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022 A 20 HEURES

- ANNONAY RHONE AGGLO : A NOS WATTS – PARTICIPATION DES COMMUNES A L'INVESTISSEMENT

Madame Frédérique Genevois, Présidente de la société A nos Watts effectue un exposé sur les modes de financement des investissements sur les bâtiments communaux retenus pour les installations de panneaux photovoltaïques ainsi que sur la répartition de l'investissement entre Annonay Rhône Agglo et les communes afin que le conseil municipal puisse se positionner sur un éventuel investissement.

Le conseil municipal souhaite connaître le nombre de communes participantes ainsi que le coût avant de s'engager.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité avec un excédent de fonctionnement de 309.093,53 € et un déficit d'investissement de 10.637,73 €.

- AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, décide d'affecter la somme de 137.936,23 € au C/1068 Investissement et la somme de 175.157,30 € au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

- CREATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA GARDERIE COMMUNALE D'ARDOIX

Sylvie Bonnet rappelle qu'une garderie est organisée, dans chaque école, le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 15 ou 16 h 30 à 18 h et qu'il convient de créer une régie pour en assurer le fonctionnement. Le conseil municipal délibère afin de créer la régie à compter du 1^{er} septembre 2022.

- TARIFS GARDERIE

Le conseil municipal délibère et instaure les tarifs de la garderie communale applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Garderie matin : 7 h 30 à 8 h 20 : 1 €

Garderie du soir : 16 h 15 ou 16 h 30 à 18 h : 1 €

Si dépassement de l'horaire de 18 h : 10 € la demi-heure entamée.

- VENTE PARCELLE SOUS LE TENNIS

La parcelle sous le tennis est en cours de vente.

Or, il existe des regards sur cette parcelle liés à un ancien réseau d'eaux pluviales et d'assainissement. Par conséquent, la commune doit conserver une bande où se situe le réseau.

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre cette portion de parcelle d'une surface de 779 m² pour un montant de 38 950 € à un riverain.

- MAISON DU SQUARE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre le bâtiment situé 10 Place du Souvenir au prix de 65 000 € ; cette aliénation est confiée à l'agence Century 21 à Annonay afin de rechercher un acquéreur pour ce bien.

- VOIRIE AU HAMEAU DE THOUE

Le Conseil Municipal décide de céder au propriétaire une partie de la parcelle située au N° 90 Ruelle de Thoué pour une surface de 45 m² au prix de 540 €.

- ECOLES

. PROJET DE L'ECOLE PRIVEE

L'association Saint Joseph-Vallon des Pins doit acheter toutes les parcelles de la paroisse afin de les transformer en bâtiments scolaires. Dans un deuxième temps, elle devrait mettre en vente le bâtiment de l'école primaire.

- BATIMENTS COMMUNAUX

LOCAL SOPHROLOGIE

Une délibération avait été prise concernant le loyer de Madame Nadine Rousseau qui a intégré l'ancienne salle des associations.

Trois mois de gratuité lui étaient octroyés comme les autres professionnels de santé. Or, selon la législation, une exonération totale de loyer est de nature à entraîner l'illégalité de la délibération. En revanche, un loyer ramené à un montant symbolique d'un euro est accepté. Une nouvelle délibération est prise en adéquation avec la législation.

SALLE DES JEUNES

Le nouveau bureau des conscrits va rencontrer prochainement les élus concernant un local pour les jeunes.

TELEMETRIE POUR LES CUVES DE GAZ

Au vu des soucis de réapprovisionnement et des ruptures consécutives de gaz, il a été décidé d'équiper de la télémétrie deux cuves de gaz pour un coût de 156 € par an pour chaque télémétrie.

- DIVERS

- FETE DU LIVRE

Le conseil municipal accepte de participer à la Fête du Livre et décide de prendre en charge 4 interventions d'un coût de 100 € chacune (deux école publique, deux école privée) ainsi que les frais de transports assurés par les membres du Coin du Lecteur pour le transport des intervenants.

- AMENAGEMENT D'UN LOCAL BUVETTE – SANITAIRES ET LOCAL BOULES

La signature des marchés a lieu le jeudi 10 mars.

- STATION D'EPURATION : Il est rappelé qu'aucun déversement d'hydrocarbures (huiles de vidange) ne doit être effectué dans les réseaux d'assainissement. Ces déchets ont été retrouvés dans la station d'épuration ce qui implique un démantèlement au niveau de la station qui est onéreux pour Annonay Rhône Agglo. Une enquête est en cours.

- PARUTION SUR PANNEAU LUMINEUX

Le conseil municipal décide de limiter les parutions sur le panneau lumineux aux informations liées à la mairie et aux associations et de répondre par la négative aux professionnels.

- PROCHAINES ELECTIONS :

Elections présidentielles : Les 10 avril et 24 avril

Elections législatives : Les 12 et 19 juin

UKRAINE :

Afin d'aider la population ukrainienne dans cette période de guerre, une collecte est organisée en mairie.

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 7 avril 2022 à 20 heures